

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2007

DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER - (n° 3405)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 76

présenté par
M. Quentin,
rapporteur au nom de la commission des lois

ARTICLE PREMIER BIS

Supprimer l'alinéa 14 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une disposition inutile.